|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Université de Tours  Le Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance | **MARCHÉ PUBLIC**  MARCHÉ DE SERVICES |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | Conception et réalisation d’un documentaire sur le projet de recherche « AcadéC » |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Contrat** | | | | | | | | | | | | | | | | |
| MARCHE N° | 2 | 0 | 2 | 4 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
|  | Consultation n°202410081739 |

**■** IDENTIFICATION DU CONTRAT

|  |  |
| --- | --- |
| OBJET DU CONTRAT : | **Conception et réalisation d’un documentaire sur le projet de recherche « AcadéC »** (202410081739) |
| ACHETEUR : | Université de Tours, Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel  Le Centre d'Études Supérieures de la Renaissance |
| PERSONNE HABILITÉE : | Son Président |
| ADRESSE : | 60 rue du Plat D'Étain BP 12050  37020 Tours Cedex 1  Téléphone : 02 47 36 66 00  Courriel : [commande-publique@univ-tours.fr](mailto:commande-publique@univ-tours.fr)  Site internet : [www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr) |
| TYPE DE CONTRAT : | Marché ordinaire de services passé en Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique) |
|  |  |

**■** IDENTIFICATION DU FOURNISSEUR

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **RAISON SOCIALE :** |  | |
| SIRET\* : |  | |
| REPRESENTÉ PAR\*\* : |  | |
| ADRESSE : |  | |
| TÉLÉPHONE : |  | |
| **COURRIEL (obligatoire) :** |  | |
| AGISSANT EN TANT QUE : | *Titulaire (1) - Mandataire du groupement solidaire (2)*  *Mandataire du groupement conjoint (3)*  *Mandataire solidaire du groupement conjoint (4)* |  |
|  |
| A LE STATUT DE **PME** : | *OUI - NON* |  |
| SIRET DEPOSANT CHORUS PRO (si différent) : |  | |
| ADRESSE SERVICE FACTURATION (si différente) : |  | |

\* Ou n° de TVA intracommunautaire pour les fournisseurs issus de l’UE ou autre identifiant économique équivalent pour les pays hors UE.

\*\* Prénom, nom et fonction.

**■** IDENTIFICATION DES COTRAITANTS EN CAS DE GROUPEMENT\*

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| RAISON SOCIALE 1 : |  | | RAISON SOCIALE 2 : |  | |
| SIRET\*\* : |  | | SIRET\*\* : |  | |
| ADRESSE : |  | | ADRESSE : |  | |
| TELEPHONE : |  | | TELEPHONE : |  | |
| COURRIEL : |  | | COURRIEL : |  | |
| PAR : |  | | PAR : |  | |
| LE : |  | | LE : |  | |
| PME : | *OUI - NON* |  | PME : | *OUI - NON* |  |

\* Adapter le tableau en ajoutant des lignes si besoin.

\*\* Ou n° de TVA intracommunautaire pour les fournisseurs issus de l’UE ou autre identifiant économique équivalent pour les pays hors UE.

**■** IDENTIFICATION DES SOUS-TRAITANTS DÉSIGNÉS AU CONTRAT\*

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| RAISON SOCIALE 1 : |  | | RAISON SOCIALE 2 : |  | |
| SIRET\*\* : |  | | SIRET\*\* : |  | |
| ADRESSE : |  | | ADRESSE : |  | |
| TELEPHONE : |  | | TELEPHONE : |  | |
| COURRIEL : |  | | COURRIEL : |  | |
| FORME JURIDIQUE : |  | | FORME JURIDIQUE : |  | |
| REPRESENTÉ PAR : |  | | REPRESENTÉ PAR : |  | |
| PME : | *OUI - NON* |  | PME : | *OUI - NON* |  |
| VARIATION DES PRIX : |  | | VARIATION DES PRIX : |  | |
|  |  |

\* Adapter le tableau en ajoutant des lignes si besoin.

\*\* Ou n° de TVA intracommunautaire pour les fournisseurs issus de l’UE ou autre identifiant économique équivalent pour les pays hors UE.

**■** MONTANT DE LA PROPOSITION

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| MONTANT : |  | | **€ HT** |
| TVA : | 20,0% |  | **%** |
| MONTANT : |  | | **€ TTC** |
| Délai : | 1 an à compter de la notification du contrat | | |

\* Indiquer le taux de TVA applicable si différent de celui prévu.

**■** DÉCOMPOSITION DU CONTRAT ET LA PROPOSITION EN PHASES

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1 - Ecriture du scenario  (A compter au , TVA 20,0%\*) |  | **€ HT** |
| 2 - Réalisation de séquences filmées en archives et interviews et captation audio et vidéo d'un concert  (A compter au , TVA 20,0%\*) |  | **€ HT** |
| 3 - Post production  (A compter au , TVA 20,0%\*) |  | **€ HT** |
| 4 - Présentation du film documentaire  (A compter au , TVA 20,0%\*) |  | **€ HT** |

\* Indiquer le taux de TVA applicable si différent de celui prévu.

**■** RÉPARTITION PAR COTRAITANTS ET SOUS-TRAITANTS DÉSIGNÉS AU CONTRAT\*

| FOURNISSEUR | NATURE DES PRESTATIONS | PART |
| --- | --- | --- |
|  |  | € HT |
|  |  | € HT |
|  |  | € HT |
|  |  | € HT |
|  |  | € HT |

\* Adapter le tableau en ajoutant des lignes si besoin (nombres de fournisseurs).

**■** CONDITIONS DE PAIEMENT

| FOURNISSEUR | IBAN | COMPLEMENTS\* |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

\* Préciser notamment les particularités sur la TVA applicable au fournisseur, les conditions de paiement des sous-traitants si différentes de celles prévues au contrat. En cas de changement de domiciliation bancaire le fournisseur adresse le nouvel IBAN sans délai à l’acheteur.

**■** ENGAGEMENT DU CANDIDAT

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| PROPOSITION ÉTABLIE LE : |  | | |
| REPRÉSENTANT LEGAL : |  | | |
| SIGNATURE : |  | | |
| Pour le compte du groupement  *(joindre les pouvoirs)* |  | Pour le seul compte du mandataire du groupement |  |
| Ayant pris connaissance des pièces constitutives du contrat, s’engage ou engage le groupement, sans réserve, à exécuter les prestations objet du contrat conformément au cahier des charges. | | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **■** SIGNATURE DE L’ACHETEUR | | |
|  | Acceptation des termes de l’offre et des sous-traitants déclarés au contrat |

|  |
| --- |
| SOMMAIRE |

1. DÉFINITIONS [0](#_Toc23942912)

2. OBJET DU CONTRAT [0](#_Toc23942913)

3. STRUCTURE ET FORME DU CONTRAT [0](#_Toc23942914)

4. DURÉE DU CONTRAT ET DÉLAIS D’EXÉCUTION [0](#_Toc23942915)

5. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT [0](#_Toc23942916)

6. RÉALISATION DES PRESTATIONS [0](#_Toc23942917)

7. OBLIGATIONS DU TITULAIRE [0](#_Toc23942918)

8. LITIGE ET SANCTIONS [0](#_Toc23942919)

9. FIN DU CONTRAT [0](#_Toc23942920)

*Sélectionner le sommaire, appuyer sur la touche F9 (ou Fn+F9) pour mettre à jour la numérotation des pages.*

|  |
| --- |
| ÉLÉMENTS CLÉS DU CONTRAT |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Objet du contrat | Conception et réalisation d’un documentaire sur le projet de recherche « AcadéC » |
|  | Acheteur | Université de Tours |
|  | Type de contrat | Marché ordinaire de services |
|  | Structure | Lot unique |
|  | Lieu d’exécution | Divers lieux définis à l'article 2 du présent contrat |
|  | Délai | 1 an |
|  | Développement durable | Clause environnementale |
|  | Pénalités de retard | P = V x R / 500 |
|  | Variation des prix | Fermes |
|  | Nature des prix | Prix forfaitaires |

1. **DÉFINITIONS**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Contrat** | Le **contrat** est un marché public passé en Procédure adaptée ouverte(Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique). Le contrat fait référence au [CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043310341). Le terme contrat désigne également le présent document, ses annexes et les autres pièces constitutives du marché. |
|  | **Acheteur** | L’**acheteur** désigné dans le contrat agit en tant que pouvoir adjudicateur. Il est le donneur d’ordre du contrat pour le compte duquel le contrat est exécuté. |
|  | **Titulaire** | Le **titulaire** désigné dans le contrat est l’opérateur économique qui conclut le contrat avec l’acheteur. En cas d’attribution à un groupement d’opérateurs économiques, le titulaire désigne le groupement représenté par son mandataire. |
|  | **Prestation** | La **prestation** est l’ensemble des tâches prévues au contrat qui incombent au titulaire et rémunérées par l’acheteur. Le terme prestation vise également une partie du contrat soumise à des règles spécifiques. |

1. **OBJET DU CONTRAT**
   1. **Description des prestations**

* **Objet de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Conception et réalisation d’un documentaire sur le projet de recherche « AcadéC »

Le présent marché a pour objet la captation d’un concert pour archive, la réalisation d’un documentaire vidéo et sa projection publique dans le cadre du projet « Les Académies de Concert au XVIIIe siècle » (AcadéC). Ce projet est porté par le Pôle recherche du Centre de musique baroque de Versailles (CMBV) au sein du Centre d’études supérieures de la Renaissance de l’Université de Tours.

* **Présentation succincte du projet AcadéC :**

Le programme de recherche AcadéC, financé par l’Agence nationale de la recherche (ANR-21-CE27-0001), est un projet interdisciplinaire qui se consacre à l’étude des Académies de musique ou Concerts en France entre 1710 et 1770. Ces sociétés eurent un rôle déterminant dans la vie intellectuelle et artistique d’Ancien Régime, puisqu’elles furent à l’origine de la naissance du concert en France. AcadéC vise à établir une cartographie de ces institutions, à poser une définition de l’académisme musical au siècle des Lumières, et à revaloriser un patrimoine musical oublié.

Le projet donne lieu à un vaste chantier de collecte de sources, mené dans les centres de conservations de la France entière. Cette collecte met à jour les archives administratives et les collections musicales des Académies de musique, jusqu’alors inconnues ou oubliées.

La recherche historique accompagne en même temps la recherche autour des pratiques musicales, afin d’analyser et de réévaluer la production et l’exécution de la musique dans ce cadre inédit. Ainsi, le programme inclut plusieurs projets artistiques, visant à recréer des concerts de ces institutions, notamment l’Académie des beaux-arts de Lyon, autour d’un partenariat CMBV/CNSMD Lyon.

Le programme donnera lieu à un documentaire audiovisuel présentant la recherche en cours, et intégrant des extraits de la captation du concert donné à Lyon.

* **Lieu d’exécution :**

L’exécution des prestations se fera en tout ou partie sur les sites suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **LIEU D’EXECUTION** | **PHASES CONCERNEES** |
| Centre d'Études Supérieures de la Renaissance  59, rue Néricault-Destouches – BP 12050  37020 TOURS Cedex |  |
| Centre de musique baroque de Versailles  22 avenue de Paris  78000 Versailles | 1 à 4 |
| Bibliothèque municipale de Lyon 30 boulevard Vivier-Merle 69431 Lyon Cedex 03 | 2 et 4 |
| Archives de Lyon 1 place des archives 69002 LYON | 2 et 4 |
| Archives municipales de Moulins  37 rue Docteur Denis  03000 Moulins | 2 et 4 |
| Bibliothèque municipale de Pau | 2 et 4 |
| Archives départementales de Pau | 2 et 4 |
| Chapelle de la Trinité à Lyon | 2 et 4 |

* **Pièces contractuelles :**

Le contrat est constitué des documents énumérés ci-dessous par ordre de priorité décroissante :

- le présent document et ses annexes éventuelles ;

- le CCAG Fournitures courantes et services (arrêté du 30 mars 2021) dans sa version en vigueur au lancement de la consultation ;

- l'offre technique et financière du titulaire ;

- les actes d'exécution et modificatifs contractualisés en phase d'exécution.

* 1. **Intervenants**

Les prestations sont réalisées pour l’acheteur Centre d'Études Supérieures de la Renaissance de l’**Université de Tours**, Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel représenté par son Président.

**Adresse et coordonnées :**

Université de Tours

60 rue du Plat D'Étain BP 12050

37020 Tours Cedex 1

Téléphone : 02 47 36 66 00

Courriel : [commande-publique@univ-tours.fr](mailto:commande-publique@univ-tours.fr)

Site internet : [www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr)

1. **STRUCTURE ET FORME DU CONTRAT**

* **Nature de la prestation :**

Les prestations relèvent d’un contrat de **services**.

* **Décomposition de la prestation et forme du contrat :**

La forme retenue pour l’exécution du contrat est **ordinaire**.

Les prestations du contrat font l’objet d’une décomposition en 4 phases :

| Type | Objet | |
| --- | --- | --- |
| Consultation | Conception et réalisation d’un documentaire sur le projet de recherche « AcadéC » : |
| Phase | 1 - Écriture du scenario |
| Phase | 2 - Réalisation de séquences filmées en archives et interviews et captation audio et vidéo d'un concert |
| Phase | 3 - Post production |
| Phase | 4 - Présentation du film documentaire |

1. **DURÉE DU CONTRAT ET DÉLAIS D’EXÉCUTION**

* **Délais d’exécution :**

Le délai d’exécution des prestations est fixé à **1 an** à compter de la notification du contrat.

* **Calendrier détaillé d'exécution :**

Les prestations objet du contrat sont réalisées par le titulaire dans le cadre du calendrier détaillé fixant les principales échéances comme suit :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N° Phase** | **Intitulé** | **Date prévisionnelle de rendu des prestations** | **Validation prévisionnelle** |
| 1 | Écriture du scénario | 6/01/25 | 20/01/25 |
| 2 | Réalisation de séquences filmées en archives et interviews (Lyon, Moulins, Pau et CMBV) | 28/02/25 |  |
| Captation audio et vidéo d’un concert | 28/03/25 |  |
| 3 | Post production du documentaire | 25/04/25 | 15/05/25 |
| Création d’un teaser à partir du documentaire | 13/05/25 | 15/05/25 |
| Post production d’un film d’archive du concert | 13/06/25 | 27/06/25 |
| 4 | Présentation film documentaire à Versailles | Juin 2025 |  |
| 3-4 (max.) présentations publiques du documentaire en province + conférence | Automne 2025 |  |
| Diffusion du documentaire sur le web | Automne 2025 |  |

1. **PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT**
   1. **Prix du contrat**

* **Nature des prix :**

Les prix du contrat sont **forfaitaires**.

* **Variation des prix :**

Les prix sont **fermes** pour toute la durée du contrat.

* **Contenu des prix :**

Les prix du contrat comprennent :

- les dépenses nécessaires à l'exécution des prestations prévues au contrat y compris tous les frais directs et annexes liés aux déplacements sur les différents sites d’exécution des prestations ;

- les charges fiscales et autres charges éventuelles qui frappent les prestations ;

- les frais éventuels de conditionnement, stockage, emballage, assurance et transport ;

- les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

* **TVA :**

Les demandes de paiement sont adressées en montant HT et TTC.

Les taux de TVA applicables sont ceux en vigueur lors du fait générateur de la taxe au sens de l'article 269 du Code général des impôts.

* 1. **Conditions de paiement**
* **Avance :**

Il n’est pas prévu d’avance.

* **Présentation des demandes de paiement :**

Les demandes de paiement comprennent les mentions suivantes :

- le nom et la raison sociale du créancier, une date d'émission et un numéro unique ;

- le numéro RCS, de SIRET et TVA intracommunautaire ;

- les dates de réalisation des prestations ;

- le numéro du contrat ;

- la nature, quantité et montant hors taxes des prestations réalisées ;

- le taux de TVA applicable ;

- la désignation de l'acheteur et son SIRET ;

- les éventuelles autres mentions demandées par l'acheteur après la notification du contrat.

Elles sont transmises de manière électronique dans les conditions prévues par les articles L2192-1 et suivants du Code de la commande publique sur le portail Chorus Pro à l'adresse suivante : <https://chorus-pro.gouv.fr/>

* **Périodicité des paiements :**

Les paiements des acomptes sont trimestriels. Les paiements sont mensuels si le titulaire en fait la demande.

* **Régime des paiements :**

Les prestations du contrat sont réglées par acompte (articles R2191-20 et suivants du Code de la commande publique).

* **Remise des demandes de paiement :**

Université de Tours

Service facturier SFACT

60 rue du Plat d'Étain

37020 Tours cedex

Téléphone : 02 47 36 64 35

Courriel : [sfact-marches@univ-tours.fr](mailto:sfact-marches@univ-tours.fr)

Site internet : <https://chorus-pro.gouv.fr>

* **Délai de paiement :**

Le délai de paiement est de **30** **jours** à compter de la réception de la demande de paiement ou du service fait si celui-ci est postérieur à la date de réception de la demande de paiement.

En cas de dépassement du délai de paiement, des intérêts moratoires sont versés au titulaire, calculés par application de la formule suivante :

IM = M x J/365 x Taux IM + F

Dans laquelle :

IM : montant des intérêts moratoires

M : montant TTC de la demande de paiement

Taux IM : taux de la Banque Centrale Européenne en vigueur majoré de 8 points

J : nombre de jours calendaires entre la date limite et la date réelle de paiement

F : forfait de 40 € de frais de recouvrement

1. **RÉALISATION DES PRESTATIONS**
   1. **Conditions de réalisation des prestations**

Le titulaire réalisera les prestations selon le découpage et les conditions d’exécution suivants :

* **Description de la prestation :**

***Phase 1 : écriture du scénario***

A partir du projet de recherche AcadéC, le prestataire présentera les éléments à mettre en valeur et la façon de le faire en fonction des objectifs de public et de diffusion définis d’un commun accord avec le coordinateur du projet de recherche et de l’équipe de médiation culturelle.

Le scénario permet de définir le discours et sa précision scientifique, de planifier les interviews, les images à prendre et la place du concert au sein du documentaire.

Il fera l’objet d’un rendu écrit et d’une validation par l’équipe du CMBV.

***Phase 2 : tournage***

1. **Tournage des séquences vidéos en vue de la réalisation du documentaire selon le scénario**

Planifier et organiser les déplacements de l’équipe de tournage et du matériel nécessaire

Obtention des autorisations de tournage dans les lieux définis

Gestion du droit à l’image

Mener les interviews

1. **Captation pour archive de l’intégralité d’un concert produit par le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon, le 28 mars 2025 à Lyon.**

Planifier et organiser les déplacements de l’équipe de tournage et du matériel nécessaire en lien avec la production

Obtention des autorisations de tournage dans les lieux définis

Gestion du droit à l’image

Effectuer une captation vidéo du concert pour archivage

Effectuer des prises de vues du concert pour le documentaire

Mener les interviews le cas échéant

***Phase 3 : Postproduction***

Remise d’une vidéo pour archive du concert de Lyon en 4k.

Remise d’un documentaire d’une durée de 20/25 minutes en 4k, diffusable en public et sur le web.

Remise d’un teaser du documentaire de 90 secondes maximum pour les réseaux et la promotion du documentaire en deux versions respectant la charte graphique des vidéos du CMBV (1 version verticale en 9:16, sous-titrée FR de 90 sec. maximum et 1 version horizontale 16:9, sous-titrée FR de 90 sec. maximum)..

***Phase 4 : Accompagnement de la diffusion***

Le projet inclut des diffusions publiques du documentaire suivi d’une conférence/débat auxquelles le/la réalisateur/ice du documentaire participe :

* A Versailles pendant le mois Molière organisé par la ville au mois de juin 2025
* Sur è- sites en provinces (maximum 4) en lien direct avec le projet : bibliothèques, archives ou conservatoires de musique durant l’automne 2025.
* **Éléments fournis au titulaire :**

Dès l’attribution du marché, l’Université remettra au titulaire les éléments suivants :

* + - * Partitions du concert à Lyon (mars 2025)
      * Reproductions numériques des principales sources qui seront valorisées dans les fonds patrimoniaux de Moulins, Pau et Lyon.
      * Dossier de présentation du projet AcadéC
      * Accès aux articles scientifiques publiés sur le blog scientifique hypothèses (<https://acadec.hypotheses.org/> )
* **Prestations et livrables attendus :**

Il est attendu du titulaire les prestations et livrables suivants :

* Un scénario sous la forme d'un document écrit d'une dizaine de pages transmis au format PDF.
* Un plan de tournage sous forme de document écrit avec les adresses, dates, horaires et intervenants et les autorisations de tournage écrites.
* La trame des interview sous forme de document écrit : questions posées, attentes, éventuel code vestimentaire, etc.
* Un documentaire vidéo d’une durée comprise entre 20 et 25 minutes au format HDR horizontal sous la forme d’un fichier dans un format permettant son visionnage et son chargement sur une plateforme web.
* Deux vidéos de présentation du documentaire, en HDR, l’une au format horizontal, l’autre au format vertical, d’une durée maximum de 90 secondes, sous forme d’un fichier permettant leur diffusion sur les réseaux sociaux.
* La participation du réalisateur à la présentation publique du documentaire pour au moins quatre séances publiques entre juin et décembre 2025 en France.
* **Calendrier, modalités de production :**

***Phase 1***

Construction du scénario du documentaire à partir des éléments du projet scientifique et des échanges avec l’équipe scientifique, en particulier Bénédicte Hertz, coordinatrice du projet, Thomas Vernet, co-porteur du projet, Nathalie Berton-Blivet et Pauline Lemaigre-Gaffier.

Le CMBV attend que le scénario soit moins un compte-rendu de la recherche qu’une histoire qui permette d’entrer dans l’univers mis à jour par la recherche, que ce soit par le biais d’une thématique, d’une biographie ou d’une fiction (sans rentrer dans un docu-fiction).

Remise du scénario définitif accompagné du planning de réalisation au plus tard le 6 janvier 2025 pour validation par l’équipe scientifique au plus tard le 20 janvier 2025. La validation et le suivi du scénario sont deux éléments essentiels à la réalisation de la prestation.

***Phase 2***

Les tournages seront effectués entre février et mars 2025. Ils se termineront par la journée de captation du concert à Lyon le 28 mars 2025 au plus tard.

Le concert à Lyon le 28 mars est produit par le CNSMD de Lyon. Il est actuellement prévu à la Chapelle de la Trinité à Lyon.

Les interprètes de ce concert sont des étudiants des CNSMD de Lyon et de Paris (plus d’une 30e de musiciens). Le Chœur est constitué des Chantres du CMBV (17 chanteurs) plus des chanteurs solistes (8).

Le concert sera dirigé par Damien Guillon.

Le prestataire sera mis en relation avec la production du concert.

Il est possible d’envisager certaines interviews à ce moment, à condition de bien anticiper le planning avec la production et la disponibilité des artistes.

Le film d’archive ne nécessite au strict minimum qu’un plan fixe. Une deuxième caméra est à envisager pour obtenir des images pour le documentaire.

***Phase 3***

La post-production s’effectuera dans la foulée, et dans l’ordre :

* Le film documentaire, à remettre au plus tard le 25 avril 25, en prévoyant les derniers allers-retours avec les équipes du CMBV pour une remise du produit final le 15 mai 2025 ;
* La création d’un teaser vidéo en deux formats (horizontal et vertical) de 90 secondes maximum pour la communication sur les réseaux sociaux pour les séances publiques, en parallèle des échanges sur le documentaire, pour la remise du produit final au plus tard le 15 mai 2025 ;
* Une captation complète audio et vidéo du concert à Lyon du 28 mars pour archivage.

***Phase 4***

Le Centre de musique baroque de Versailles se charge de l’organisation et la promotion des diffusions et des conférences, en concertation avec le prestataire.

* 1. **Vérification des prestations**
* **Opérations de vérification du service fait :**

Les prestations sont soumises à des vérifications quantitatives et qualitatives, destinées à constater qu'elles répondent aux stipulations du contrat dans les conditions prévues aux articles 27 et 28 du CCAG Fournitures courantes et services.

Le délai de vérification est fixé par livrable attendu dans le calendrier détaillé d’exécution de l’article 4 du présent document. Passé ce délai, la décision d'admission est réputée acquise.

Si la quantité réalisée n'est pas conforme, l'acheteur peut décider de les accepter en l'état, mettre le titulaire en demeure de compléter la prestation de service dans le délai qu'il prescrit.

En cas de non-conformité entre la quantité réalisé et l'attestation de service fait, l'attestation est rectifiée et signée par les personnes en charge du service pour le titulaire et de la vérification pour l'acheteur.

Si les prestations de service ne sont pas conformes, elles sont refusées et doivent être rectifiées immédiatement par le titulaire sur demande de l'acheteur. L'acheteur peut toutefois accepter la prestation qui contient des défauts ou ne respectent pas toutes les prescriptions du cahier des charges, avec réfaction du prix.

A l'issue des opérations de vérification qualitative, l'acheteur prend une décision d'admission, d'ajournement, de réfaction ou de rejet dans les conditions prévues à l'article 30 du CCAG.

* **Personnes en charge des vérifications des prestations :**

Les personnes chargées de la vérification quantitative et qualitative des prestations réalisées par le titulaire sont les suivantes : Bénédicte Hertz, coordinatrice du projet AcadéC

* 1. **Développement durable**
* **Clause environnementale :**

Le contrat prévoit des obligations en matière de protection de l'environnement en tant que conditions d'exécution des prestations. Le titulaire s’engage à mettre en œuvre des actions se déclinant comme suit : mutualisation des déplacements, privilégier les transports en commun (train), limitation des déchets, notamment dans le cas de la restauration et sensibilisation des intervenants aux problématiques environnementales liées à l’exécution du présent marché.

Le titulaire s’assure du respect par ses sous-traitants de ces obligations environnementales.

* 1. **Autres stipulations**
* **Clause de réexamen et modifications du contrat :**

L'acheteur peut prescrire des **prestations supplémentaires ou modificatives par ordre de service** après consultation au titulaire. Le cas échéant des prix nouveaux et provisoires sont fixés de manière concertée puis rendu définitifs par avenant dans les conditions prévues par le CCAG.

Les modifications prescrites ont un rapport direct avec l'objet du contrat, sont imprévisibles et rendues nécessaires pour la bonne exécution du contrat sans en bouleverser l'économie générale.

En cas de cessation d’activité, cession de contrat, décès, difficultés techniques ou financières empêchant la mise en œuvre des obligations contractuelles, le titulaire ou son représentant légal peut proposer à l’acheteur un nouveau titulaire pour le remplacer.

L’acheteur vérifie que le remplaçant proposé ne relève pas d’un des cas d’interdiction de soumissionner et apprécie ses capacités professionnelles, techniques et financières, sur la base des mêmes pièces que celles produites par le titulaire. A l’issue de cet examen, l’acheteur accepte ou refuse la substitution. En cas de refus le contrat est résilié sans indemnisation.

Cette même possibilité est offerte à chacun des membres en cas de groupement, après accord de l’ensemble des cocontractants, en cas de substitution d’un membre ou recomposition des responsabilités entre les membres du groupement. En cas de refus de l’acheteur ou de désaccord entre les membres du groupement, l’acheteur résilie totalement ou partiellement le contrat et sans indemnisation.

1. **OBLIGATIONS DU TITULAIRE**

* 1. **Obligations courantes du titulaire**
* **Assurances :**

Le titulaire doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard de l'acheteur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Il doit justifier, dans un délai de quinze jours à compter de la notification du contrat et avant tout début d'exécution de celui-ci, qu'il est titulaire de ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

À tout moment durant l'exécution le titulaire doit être en mesure de produire cette attestation dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la demande de l'acheteur.

* **Devoir d’information et de conseil :**

Le titulaire est tenu à une obligation générale d’information et de conseil à l'égard de l'acheteur. A ce titre, il l’avise de toute modification réglementaire applicable aux prestations objet du contrat et de tout autre élément susceptible d'affecter ses conditions d'exécution.

Le titulaire, en sa qualité de professionnel du domaine objet du contrat, s’engage à communiquer à l'acheteur dans les meilleurs délais, les alertes et mises en garde, notamment en cas de retard, de difficultés majeures ou de tout événement susceptible d’impacter le projet.

Enfin, le titulaire est tenu de notifier à l'acheteur les modifications survenant au cours de l’exécution du contrat et qui se rapportent :

- Aux personnes ayant le pouvoir de l’engager ;

- A la forme juridique sous laquelle il exerce son activité, à sa raison sociale ou sa dénomination ;

- A son adresse, son siège social ou à l’adresse d’exécution des prestations ;

- Aux renseignements qu’il a communiqués pour l’acceptation d’un sous-traitant et l’agrément de ses conditions de paiement.

* **Obligation de vigilance :**

Le titulaire remet :

1) avant le début de chaque détachement d'un salarié, une attestation sur l'honneur indiquant son intention de faire appel à des salariés détachés et dans l'affirmative :

- une copie de la déclaration de détachement transmise à l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi, conformément aux dispositions des articles R. 1263-4-1 et R. 1263-6-1 du Code du travail ;

- une copie du document désignant le représentant mentionné à l'article R. 1263-2-1 du Code du travail.

2) Lors de la conclusion du contrat, une attestation sur l'honneur indiquant son intention d'employer des salariés étrangers et dans l'affirmative, communique la liste des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du Code du travail en précisant pour chaque salarié (D. 8254-2 du même code) :

- sa date d'embauche ;

- sa nationalité ;

- le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

3) Lors de l'attribution et avant la notification du contrat, le titulaire doit fournir des documents datant de moins de 6 mois attestant du paiement des impôts et taxes dus au Trésor public :

- une attestation fiscale ou de régularité fiscale (arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics).

4) Lors de l'attribution et avant la notification du contrat, puis tous les 6 mois, le titulaire fournit les documents attestant qu'il est à jour de ses obligations sociales (paiement des cotisations et contributions sociales) auprès de l'URSSAF et de sa régularité en matière de lutte contre le travail dissimulé en fournissant :

- une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du Code de la sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois dont elle s'assure de l'authenticité auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale (attestation de vigilance).

5) Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, le numéro unique d'identification délivré par l'Insee ou à défaut l'un des documents suivants :

- un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou Kbis) ;

- un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;

- un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

* **Prévention des risques de conflits d’intérêts et de corruption :**

Durant l'exécution du contrat le titulaire s'engage à maintenir son indépendance d'analyse et d'action afin d'éviter toute distorsion de concurrence, à éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts, ceux de l'acheteur et ceux des autres opérateurs susceptibles d'être amenés à participer à l'exécution du contrat.

Le titulaire s'engage à avertir l'acheteur de toute situation susceptible d'aboutir à un conflit d'intérêts et lui soumet les dispositions qu'il propose de mettre en œuvre afin de faire disparaître cette situation. A ce titre, le titulaire s'engage à divulguer sur simple demande de l'acheteur les liens qui l'uniraient aux opérateurs économiques présentant leur candidature lors d'une autre consultation.

Conformément aux dispositions de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique le titulaire garantit que toute personne, physique ou morale, intervenant pour son compte dans le cadre du présent contrat :

- Respecte toute réglementation ayant pour objet la lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;

- Met en place et maintient ses propres politiques et procédures relatives à l'éthique et à la lutte contre la corruption ;

- Informe l'acheteur de tout événement qui pourrait avoir pour conséquence l'obtention d'un avantage indu, financier ou de toute autre nature, à l'occasion du présent contrat ;

- Fournit toute assistance nécessaire à l'acheteur pour répondre à une demande d'une autorité dûment habilitée relative à la lutte contre la corruption.

* **Réparation des dommages :**

Les dommages de toute nature causés au personnel ou aux biens par le titulaire du fait de l'exécution du contrat sont à la charge du titulaire.

Les dommages de toute nature causés au personnel ou aux biens du titulaire par l'acheteur du fait de l'exécution du contrat sont à la charge de l'acheteur.

* **Sous-traitance :**

Le titulaire peut sous-traiter l'exécution d'une partie des prestations du contrat après acceptation du sous-traitant par l'acheteur.

Le titulaire remet à l'acheteur une déclaration de sous-traitance (formulaire DC4 téléchargeable sur [http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires](https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)) remplie et signée par le sous-traitant et le titulaire, comportant la nature et le montant des prestations sous-traitées ainsi que les conditions de paiement. Cette déclaration s'accompagne des documents attestant des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ainsi que de sa régularité fiscale et sociale.

Le sous-traitant a droit au paiement direct si le montant sous-traité est supérieur à 600 euros TTC.

Le titulaire demeure responsable de la bonne exécution des prestations prévues au contrat et du respect de toutes les autres obligations du contrat. Il apporte aux sous-traitants toutes les informations utiles pour garantir la bonne exécution du contrat.

* 1. **Obligations liées à la sécurité**
* **Confidentialité et protection des données personnelles :**

Le titulaire et le prestataire qui, à l'occasion de l'exécution du contrat, ont connaissance d'informations ou reçoivent communication de documents signalés comme présentant un caractère confidentiel, sont tenus de prendre toutes mesures nécessaires afin d'éviter que ces informations ou documents ne soient divulgués à un tiers qui n'a pas à en connaître.

Les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable au traitement de données à caractère personnel éventuellement mis en œuvre dans le cadre de l'exécution du contrat.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et s'assurer du respect de ces obligations par ses sous-traitants.

Le titulaire et ses éventuels sous-traitant s’engagent à détruire les données à caractère personnel dont ils seront en possession au plus tard 5 ans, temps réduit à la simple demande du prestataire, conformément aux RGPD en vigueur.

Le traitement identifié est le suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| Objet du traitement | Conception et réalisation d’un documentaire |
| Finalité du traitement | Organiser et exécuter les tournages nécessaires à la réalisation du documentaire |
| Nature du traitement | Traitement dématérialisé  Transmission des données de manière sécurisée sur des plateformes de dépôt |
| Durée du traitement | Jusqu’à la livraison du documentaire |
| Catégorie de données personnelles | Données d’état civil  Coordonnées  Activité professionnelle |
| Catégories de personnes concernées | Toute personne contribuant à la réalisation du documentaire |

1. **LITIGE ET SANCTIONS**
   1. **Pénalités**

| Pénalité | Fait générateur et mode de calcul |
| --- | --- |
| Pénalité pour retard en cas de dépassement du délai d’exécution | En cas de dépassement du délai d’exécution prévu au contrat le titulaire encourt les pénalités pour retard calculées au moyen de la formule **P = V x R / 500**.  Avec :  P : montant de la pénalité  V : valeur HT de la partie des prestations en retard, ou de l’ensemble des prestations si le retard d’exécution d’une partie rend l’ensemble inutilisable  R : nombre de jours calendaires de retard  En cas de retard constaté dans les délais d'exécution des prestations, l'acheteur invite le titulaire à présenter ses observations. Cette invitation précise le montant des pénalités susceptibles d’être appliquées, le ou les retards concernés ainsi que le délai imparti au titulaire pour présenter ses observations. A défaut de réponse probante du titulaire, les pénalités pour retard sont appliquées.  Le montant total des pénalités de retard ne peut excéder 10 % du montant total hors taxes du contrat.  Par dérogation à l'article 14.1.3 du CCAG, les pénalités pour retard s'appliquent dès le premier euro. |
| Pénalité pour comportement inapproprié | Les salariés intervenant pour le compte du titulaire et ses sous-traitants qui ne se conformeront pas aux règlements intérieurs des lieux dans lesquels ils seront amenés à intervenir dans le cadre de l’exécution de ce contrat encourent une pénalité de 100,00€ par manquement constaté. |
| Pénalité pour tout manquement aux autres obligations contractuelles | Une pénalité de 100€ par manquement aux obligations contractuelles constatées sera appliquée. |

* 1. **Autres stipulations**
* **Exécution de la prestation aux frais et risques du titulaire :**

Les dispositions de l'article 45 du CCAG s'appliquent. En cas de non-exécution ou mauvaise exécution des prestations prévues au contrat après mise en demeure restée sans effet, ou en cas de décision de résiliation du contrat et si cette décision le mentionne, l'acheteur peut faire procéder par un tiers à l’exécution des prestations, aux frais et risques du titulaire. Cette décision est notifiée au titulaire par l'acheteur.

Le contrat passé avec le tiers est transmis au titulaire pour information. Ce dernier ne peut pas prendre part à l'exécution de ce contrat de substitution mais est tenu de fournir toutes les informations utiles à sa bonne exécution.

L’augmentation des dépenses par rapport au prix du présent contrat est à la charge du titulaire. La diminution des dépenses ne lui profite pas.

* **Règlement des différends :**

Tout différend entre le titulaire et l'acheteur doit faire l'objet d'un mémoire en réclamation exposant les motifs et le cas échéant justification des montants réclamés. Ce mémoire est adressé dans les deux mois qui suivent le différend. L'acheteur dispose d'un délai de deux mois pour répondre.

Les parties peuvent soumettre les différends qui les opposent au Médiateur des entreprises (<https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>), au Comité consultatif de règlement amiable des litiges compétent (articles R2197-1 et suivant du Code de la commande publique) ou à la DREETS (anciennement DIRRECTE, <https://dreets.gouv.fr/>).

* **Résiliation pour faute :**

En cas de mauvaise exécution des prestations objet du contrat ou de non-respect des stipulations du contrat par le titulaire, l'acheteur peut résilier le contrat aux torts du titulaire et après mise en demeure restée sans effet pour les motifs prévus à l'article 41.1 du CCAG. Cette résiliation ne donne droit à aucune indemnisation du titulaire et n'éteint pas l'action éventuelle de l'acheteur en réparation des préjudices causés par la faute du titulaire.

* **Tribunal compétent**

En cas de litige le tribunal compétent est le suivant :

Tribunal Administratif d'Orléans

28 rue de la Bretonnerie

45057 Orléans Cedex 1

Téléphone : 02 38 77 59 00

Courriel : [greffe.ta-orleans@juradm.fr](mailto:greffe.ta-orleans@juradm.fr)

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier.

1. **FIN DU CONTRAT**

* **Propriété intellectuelle :**

Conformément au CCAG, le titulaire cède ses droits sur l'utilisation des résultats des prestations du contrat à titre non exclusif. Les autres dispositions du CCAG en matière de propriété intellectuelle s'appliquent.

* **Garantie :**

Les prestations font l’objet d’une garantie prévus à l’article 33 du CCAG-FCS pour ce qui est compatible avec les dispositions du présent article.

Aussi, si dans l’année après admission des prestations, l’Administration est victime d’un trouble dans la jouissance des fournitures livrées ou des prestations exécutées, le Titulaire doit prendre immédiatement des mesures propres à le faire cesser et notamment fournir une nouvelle version de la vidéo endommagée.

Si à l’expiration du délai de garantie, le Titulaire n’a pas procédé aux remises en état prescrites, le délai de garantie est prolongé jusqu’à l’exécution complète des remises en état.

|  |
| --- |
| **Liste des dérogations au CCAG** [**Fournitures courantes et services**](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043310341)**:**  La rubrique *Pénalités pour retard - seuil d'exonération* de l’article 8.2 du contrat déroge à l'article 14.1.3 du CCAG  La rubrique *Délai de garantie* de l’article 9 du contrat déroge à l’article 33.1 du CCAG |

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :** |
|  | [Code de la commande publique](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGITEXT000037701019/) et ses [annexes](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000038325322/) (Legifrance)  [CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043310341) |